

Niveau :	<b>MASTER 1 ET 2 RECHERCHE</b>	Année 2010-2011
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES	<b>M</b>
Mention :	LETTRES	
Spécialité :	SCIENCES DU LANGAGE et DIDACTIQUE DU FRANÇAIS	120 ECTS
Parcours :	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT	

### Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Dan SAVATOVSKY – Bureau 444 Tél. 03.80.39.56.41 <a href="mailto:dan@savatovsky.net">dan@savatovsky.net</a>	Sylvette VINCENOT – Bureau 136A Tél. 03.80.39.55.81 <a href="mailto:Sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr">Sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : UFR Lettres et Philosophie Bâtiment Lettres, 2 Bd Gabriel - 21000 DIJON	

### Objectifs de la formation et débouchés

#### ■ Objectifs :

Préparer au CAPES de Lettres modernes. Transmettre les savoirs et les savoir-faire requis pour enseigner le français dans le second degré. Initier les étudiants à la recherche dans le domaine des Sciences du langage

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Professorat des lycées et collèges
- Métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (après poursuite en doctorat)
- Métiers de l'édition, de la communication et de la culture

#### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Connaissances et compétences d'excellence dans la compréhension et l'analyse des textes et des faits de langue.
- Acquisition d'un savoir disciplinaire et appropriation des méthodes de la recherche en Sciences du langage
- Acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique du métier d'enseignant

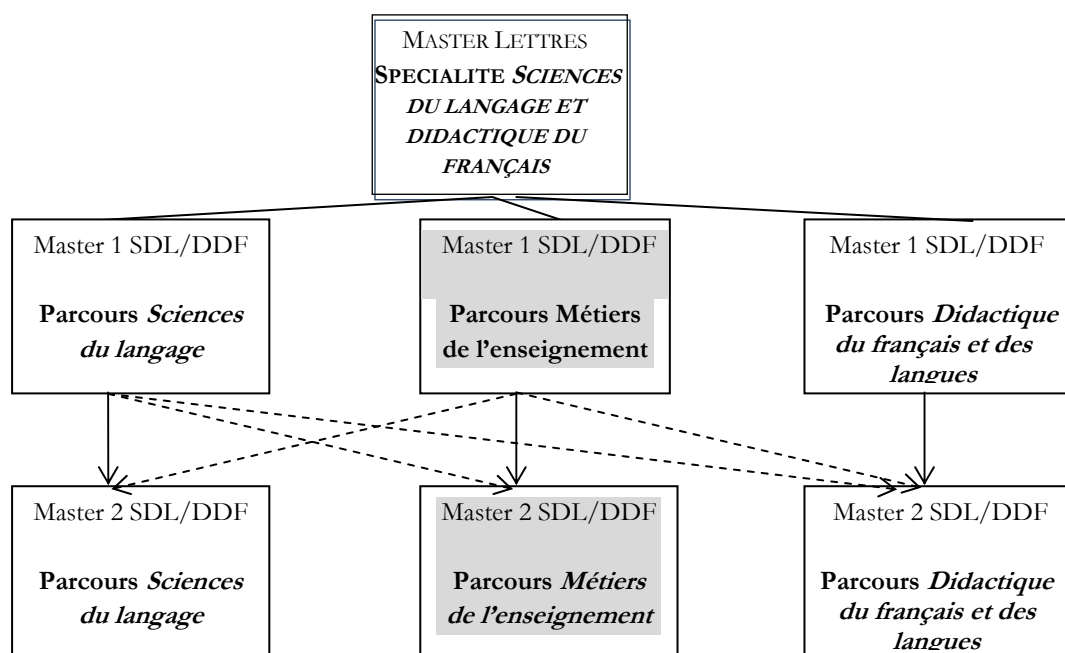
### Modalités d'admission en M1 spécialité *Sciences du langage et didactique du français*

- de plein droit pour les étudiants titulaires d'une licence de Sciences du langage ou de Lettres Modernes
- après examen individuel du dossier par la commission de validation (acquis personnels et professionnels, autres titres et diplômes)

### Modalités d'admission en M2 spécialité *Sciences du langage et didactique du français*

- de plein droit pour les étudiants ayant validé le M1 *Sciences du langage et didactique du français* avec une moyenne égale ou supérieure à 12/20
- après examen individuel du dossier par le responsable de la formation pour les étudiants ayant validé le M1 SDL et DDF avec une moyenne inférieure à 12/20 et par la commission de validation pour les étudiants ayant suivi d'autres parcours (acquis personnels et professionnels, autres titres et diplômes, etc.)
- dispense du stage pour les étudiants ayant une expérience d'enseignement du français d'au moins trois mois et dispense de **PUE2 (S4)** pour les étudiants ayant une expérience d'enseignement du français d'au moins un an.

### Organisation et descriptif des études<sup>1</sup> :



Le parcours *Métiers de l'enseignement* au sein de la spécialité SDL & DDF

<sup>1</sup> Abréviations. SDL = Sciences du langage ; DDF = Didactique du français ; FLE = Français langue étrangère ; LM = Lettres modernes. Admission et possibilités de réorientation du M1 au M2 (flèches) : trait plein = admission directe ; en pointillé = admission sous conditions (après examen de dossier)

## Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis.

<b>MASTER 1</b>
<i>Suivi pédagogique de l' UE 1 : Mme Leoni – Suivi pédagogique de l'UE 2 : M. Savatovsky</i>

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type d'examen	Coef
	CM	TD			
<b>SEMESTRE 1</b>					
UE 1. Littérature française - enseignement - <i>Théories des genres</i> (Mme Fougère) - <i>Genres narratifs</i> (Mme Jacques)	25	25	6	CC + CT	4
UE 2. Linguistique française - enseignement - <i>Linguistique historique</i> (M. Verjans) - <i>Grammaire</i> (M. Verjans) – <i>Lexicologie</i> (M. Galli) - <i>Stylistique</i> (M. Savatovsky)	25	25	6	CC + CT	4
UE 3. Enseignement et apprentissage (IUFM)		60	6	CC + CT	4
UE 4 Séminaires de recherche en Linguistique - <i>Analyse du discours</i> (M. Erman) - <i>Cultures éducatives comparées et cultures linguistiques</i> (M. Savatovsky)	50		6	Écrit	4
- Outils obligatoires <i>Initiation à la recherche documentaire</i> <i>Langue vivante</i>		25 25	3 3	CC + CT  CT	2  2
<b>TOTAL Semestre 1</b>	<b>100</b>	<b>160</b>	<b>30</b>		

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type d'examen-	Coef
	CM	TD			
<b>SEMESTRE 2</b>					
UE 1. Littérature française - enseignement - <i>Auteur et lecteur</i> (M. Loehr) - <i>Poésie et discours poétique</i>	25	25	6	Écrit Écrit	4
UE 2. Linguistique française - enseignement - <i>Linguistique historique</i> (M. Verjans) - <i>Grammaire</i> (M. Verjans) – <i>Lexicologie</i> (M. Galli) - <i>Stylistique</i> (Mme Despierres)	25	25	6	Écrit	4
UE 3. Enseignement et apprentissage (IUFM)		60	6	CC + CT	4
UE 4. Séminaires de recherche en Linguistique - <i>Poétique et stylistique</i> (M. Erman) - <i>Linguistique générale</i> (M. Monneret)	50		6 6	CC + CT	4
<b>TOTAL Semestre 2</b>	<b>100</b>	<b>110</b>	<b>30</b>		

**MASTER 2**
*Suivi pédagogique de l'UE 1 : Mme Leoni – Suivi pédagogique de l'UE 2 : M. Savatovsky*

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type d'examen	Coef
	CM	TD			
<b>SEMESTRE 3</b>					
UE 1 Littérature française - enseignement - <i>Le texte de théâtre</i> (M. Bismuth) - <i>Fiction et Mimesis</i> (M. Poirier)	20	20	6	Écrit	4
UE 2 Linguistique française - enseignement - <i>Linguistique historique</i> (M. Verjans) - <i>Grammaire</i> (M. Verjans) - <i>Stylistique</i> (M. Goussard, M. Erman)	20	20	6	Écrit	4
UE 3. Préparation à l'épreuve sur dossier Préparation à l'exercice professionnel (Mme Duchêne)	15	15 13	4 2	CC + CT	3 1
UE 4. Séminaires de recherche en Linguistique - <i>Histoire / Épistémologie des savoirs linguistiques</i> (M. Savatovsky) - <i>Linguistique française</i> (M. Monneret) - ou un séminaire de SDL non choisi au S1	40		6	Écrit	4
- Méthodologie, entraînement aux épreuves écrites du CAPES	20	20	6	CT	2
<b>TOTAL Semestre 3</b>	<b>115</b>	<b>75</b>	<b>30</b>		

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type d'examen	Coef
	CM	TD			
<b>SEMESTRE 4</b>					
UE 1. Enseignement et apprentissage ( <i>Didactique disciplinaire</i> ) - IUFM		50	6	CC + CT	4
UE 2. <i>Stage en responsabilité</i>			6		
UE 3. Enseignement et apprentissage ( <i>Didactique disciplinaire</i> ) - IUFM		50	6	CC + CT	4
UE 4. Dossier de recherche et soutenance Préparation aux épreuves orales du CAPES		60	6	CC + CT	4
<b>TOTAL Semestre 4</b>		<b>160</b>	<b>30</b>		

**Dispenses** accordées pour l'UE 4 du M1 :

- en langue étrangère : pour les étudiants n'ayant pas le français pour langue maternelle, pour les étudiants français ayant validé un semestre Erasmus/Socrates dans une université étrangère et pour les étudiants titulaires d'une licence de langue étrangère
- en recherche documentaire : pour les étudiants titulaires d'une licence mention *Documentation*.

**Equivalences**

- Le Semestre Universitaire Européen peut remplacer les UE 2 et/ou 3.

**Modalités de contrôle des connaissances**

Les connaissances sont évaluées dans le respect du référentiel commun des études LMD du 28 juin 2007 (CEVU du 12 juin 2007 et CA du 28 juin 2007) : modalités de contrôle des connaissances, charte des examens, principales règles de fonctionnement des jurys.

***Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136A, 1<sup>er</sup> étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.***  
**Encadrement du dossier de recherche : il est indispensable d'avoir l'accord d'un directeur de recherche avant la fin du mois d'octobre.**

**● Sessions d'examen :**

- Pour le TER et le dossier de recherche : mémoire soutenu à la fin du semestre 2 ou à la session de septembre.
- Pour les UE d'enseignement : une session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage en septembre.

**● Règles de validation et de capitalisation. Principes généraux :**

COMPENSATION. Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres au sein d'une même session (janvier et mai/juin). Chaque UE et semestre est validé si la moyenne compensée des notes est  $\geq$  à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est  $\geq$  à 10/20.

CAPITALISATION. Toute note  $\geq$  à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'examen correspondant ne peut être repassé.

De même, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre est acquis(e), les examens correspondant ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis(e), les examens correspondant dont la note est  $<$  à 10/20 doivent être repassés à la 2<sup>ème</sup> session.

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session d'examens, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si la note est  $\geq$  à 10/20. Ils ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est  $<$  à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.

**Régime "Salariés et Assimilés" :**

Les étudiants salariés et assimilés sont dispensés du contrôle continu. Relèvent de ce régime : les étudiants qui peuvent justifier d'un emploi salarié à plein temps ou à temps partiel, les élèves des classes préparatoires et les étudiants dont l'état de santé justifie une dispense d'assiduité aux cours.

